



Gerer les ressources familiale entre un couple

Par **chinoun**, le **15/11/2010** à **22:31**

Bonjour, je suis marié depuis 10 ans, j'ai 02 enfants, ma femme travaille au privé, moi je suis fonctionnaire, on a un compte commun à la banque mais que ma paie est versée au compte commun par contre sa paie va à son compte individuel à la poste et l'adresse chez ses parents, moi je ne sais pas combien elle a dans son compte et moi je paye tous les factures ex: loyer, les charges, les courses... merci de me conseiller.

Par **Laure11**, le **15/11/2010** à **22:49**

Dans la mesure où votre épouse travaille, vous devez partager tous les frais liés au ménage (loyer, courses, EDF, eau, assurances voiture(s), frais relatifs aux enfants...).

Proposez lui, comme c'est le cas dans beaucoup de ménages, de verser en début de mois chacun la moitié du montant de toutes les charges de la maison, sur le compte commun. Et ce compte ne sera utilisé que pour les frais communs du ménage.

Par ailleurs, vous ouvrez un compte personnel où vous faites virer votre salaire (et ne pas lui donner procuration).

Si elle refuse, vous l'informez que vous ne réglez plus rien, que depuis 10 ans vous réglez toutes les charges communes, que maintenant, c'est à son tour.

Par **Domil**, le **16/11/2010** à **00:00**

Quand on en arrive là, il faut se poser la question du couple avant que ça dégénère. La solution de Laure déplace le problème. Après les charges du foyer, ça sera qui paye les vêtements des enfants, qui paye les vacances et ça finit en guérilla familiale.

Il faut en parler avec votre femme, peut-être faire une médiation familiale.

Vous êtes marié sous le régime de la communauté ou de la séparation de biens ?

Par **Laure11**, le **16/11/2010** à **10:49**

Les vêtements pour les enfants, les vacances, tout ça est prévu dans le compte commun.

Il y a beaucoup de couples qui fonctionnent de cette façon et tout se passe très bien.

Domi a raison concernant la médiation familiale.